

**A.S.A. DE LA VALLEE DE LA LOIRE**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DELIBERATIONS N°1-2019

**Date de convocation :** 14 mai 2019

**Date de réunion :** 29 mai 2019

**Nombre de voix en exercice :** 6 263

**Nombre de voix présentes ou représentées: 2153**

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le mercredi 29 mai à 15h00 se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire les propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée de la Vallée de la Loire légalement convoqués à la salle de la Mairie de Voncq.

**Sous la présidence de Monsieur Christian MARTINOT**

**Etaient présents en tant que syndics :**

Monsieur Luc DAVE  
Monsieur Thierry DUPUIS  
Monsieur Jean-Louis DOYEN  
Monsieur Laurent GUILLEMART  
Monsieur Marcel LEMOINE  
Monsieur Sébastien MAHAUT  
Monsieur Christian MARTINOT  
Monsieur Guy MORLET  
Monsieur Maxence PAMART

**Etaient excusés :**

Monsieur Martial AMOUR  
Monsieur Denis DUBOIS

Monsieur Adrien DEMAULJEAN, Conseiller Technique Chambre d'Agriculture service SUAT/UDASA.

**ORDRE DU JOUR :**

- Rapport d'activités 2017/2018
- Renouvellement des syndics groupe 2
- Présentation des travaux 2019
- Questions diverses

Le président ouvre la séance en remerciant la commune de Voncq pour la mise à disposition de la Salle des Jeunes. Il remercie également toutes les personnes présentes et propose de commencer la réunion.

Il est constaté que le quorum n'est pas atteint.

Conformément à l'article 7 de nos statuts, une seconde assemblée sera organisée dans la demi-heure. Comme indiqué dans la convocation en cas de non quorum en première réunion une seconde sera organisée dans la demi-heure suivante. L'assemblée pourra alors délibérer valablement à la majorité des présents et représentés.

Monsieur MARTINOT lève la séance à 15h05.

Le Président,

Christian MARTINOT